

Les survivants des ouragans Laura et Delta vivant dans des logements de la FEMA bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre pour trouver un logement permanente Permanent Housing

Release Date: Janvier 25, 2022

BATON ROUGE, La. – À la demande de l'État, la FEMA offre actuellement à quelque 1 946 ménages ayant survécu aux ouragans Laura et Delta un délai supplémentaire pour rester dans des logements fournis par l'agence, alors qu'ils achèvent les dernières étapes de leur rétablissement. La fin du programme était initialement prévue pour le 28 février.

La prolongation du programme de logement temporaire peut permettre aux occupants de compléter leur plan de logement jusqu'au 31 octobre. Dans le cadre de cette prolongation et en accord avec l'État, à partir du 1er mars, les occupants devront payer un loyer mensuel en fonction de leurs revenus, qui peut être bien inférieur aux taux du marché pour des propriétés comparables. Les responsables de la FEMA demandent instamment aux occupants de compléter ou de donner suite à toute demande de réduction de loyer avant le 28 février, date limite pour la réduction du loyer estimé du marché équitable de leur logement.

L'éligibilité au programme de logement de la FEMA et le maintien de l'occupation sont déterminés mensuellement pour les propriétaires et toutes les deux semaines pour les locataires. Pour rester éligibles, les occupants doivent montrer qu'ils font des progrès continus dans leur plan de logement permanent.

Au plus fort du programme, il y avait 2 400 ménages éligibles autorisés à vivre dans des maisons mobiles fournies par la FEMA, réparties dans 12 paroisses.



Près de 75 % d'entre eux restent dans leur logement FEMA.

Les partenaires locaux, étatiques et fédéraux redoublent d'efforts avant la nouvelle date limite pour aider les survivants de Laura et Delta qui remplissent les conditions requises à emménager dans leur logement permanent réparé ou neuf.

La FEMA et les équipes conjointes de la State Joint Recertification continuent de rencontrer régulièrement les occupants afin de soutenir le dur labeur nécessaire pour retrouver un logement permanent. Ces équipes orientent régulièrement les occupants vers les ressources disponibles et les conseillent sur les exigences et les délais du programme.

Les responsables du relèvement notent que plusieurs communautés de Louisiane ont adopté des exemptions temporaires de zonage pour autoriser les maisons mobiles de la FEMA sur des propriétés privées ou dans des zones à haut risque d'inondation. Certaines exemptions devaient expirer à la date limite initiale du 28 février. Pour s'assurer qu'ils ne sont pas en infraction avec les ordonnances de zonage locales, les occupants sont encouragés à vérifier auprès de leurs responsables locaux.

